



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 mars 2012 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA12 13 0051

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA12 13 0052

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA12 13 0053

AFFAIRES URGENTES - DROIT DE RECONSIDÉRATION DU MAIRE - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-312 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX NORMES DE STATIONNEMENT DES GARDERIES.

Le maire d'arrondissement explique qu'il exerce son droit de reconsidération et qu'il propose une modification au second projet de règlement.

Ce second projet de règlement est modifié par rapport au premier projet adopté lors de la séance du 7 novembre 2011 et a été présenté à nouveau en assemblée publique de consultation le 29 février 2012.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1886-312 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier certaines dispositions applicables aux normes de stationnement des garderies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03 1113385062

CA12 13 0054

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a fait d'intervention. À 19 h 3, la période de questions est terminée.

CA12 13 0055

ÉVÉNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE 2012 » - 31 MARS 2012 DE 20 H 30 À 21 H 30.

ATTENDU que L'heure de la Terre est devenue un événement international en 2008;

Le 5 mars 2012

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Léonard entend prendre position contre cette véritable menace à notre planète - le réchauffement global;

ATTENDU qu'en 2011, plus de 5 200 villes réparties dans 135 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard éteigne toutes les lumières non essentielles pendant une heure, le samedi 31 mars 2012, de 20 h 30 à 21 h 30 et que tous les commerces et résidents de l'arrondissement soient encouragés à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1122248003

CA12 13 0056

CONTRIBUER À RECONNAÎTRE LA CULTURE COMME QUATRIÈME PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

ATTENDU que la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde »;

ATTENDU que la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porte Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'*Agenda 21 de la culture* inspiré de l'*Agenda 21* du sommet de la Terre de Rio de 1992;

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté l'*Agenda 21 de la culture* en juin 2005;

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté la *Politique de développement culturel - Montréal métropole culturelle* en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en oeuvre de l'*Agenda 21 de la culture*, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales. »;

ATTENDU que le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

ATTENDU que la Commission Culture de CGLU veille à la mise en oeuvre de l'*Agenda 21 de la culture* et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

ATTENDU que les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle* se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la culture au sein de la Commission Culture de CGLU »;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un *Agenda 21 de la culture* pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

ATTENDU que la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine Saint-Pierre, a dévoilé l'*Agenda 21 de la culture* au Québec, qui établit les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable;



ATTENDU que le Bureau exécutif de CGLU a reconnu par l'adoption d'une déclaration la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010, en appui aux travaux réalisés notamment par la Commission Culture, l'UNESCO et le Sommet mondial sur le développement durable;

ATTENDU que cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

ATTENDU que cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

ATTENDU que cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- 1) le développement du secteur culturel en soi;
- 2) la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

ATTENDU que la Ville élabore actuellement un *Plan de développement urbain* qui dessinera l'avenir de Montréal;

ATTENDU que la Ville procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

ATTENDU que la perspective culturelle est incluse dans la plupart des politiques publiques de la Ville, dont le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015*, ainsi que dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* qui vise à mettre le développement durable au coeur du fonctionnement de l'administration municipale;

ATTENDU que la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au *Sommet de la Terre de Rio + 20* (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

ATTENDU que le conseil d'agglomération a adopté la résolution numéro CG12 0021, le 26 janvier 2012, visant la contribution de la Ville de Montréal à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable et invitant les arrondissements à adopter une déclaration en ce sens à leur conseil;

ATTENDU que les arrondissements sont responsables des services de proximité, de portée locale, dont l'urbanisme, les bibliothèques, les lieux de diffusion du réseau Accès culture, les équipements culturels, le patrimoine et les parcs, loisir et pratique artistique amateur.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard contribue à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1123186001

CA12 13 0057

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET RÉSIDENTIEL DOMONT - CONTRAT NUMÉRO SP-44.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1123693003 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels de contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux dans le cadre du projet résidentiel Domont, contrat numéro SP-44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1123693003

CA12 13 0058

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INSTALLATION DES TOURS D'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU PARC PIE-XII - CONTRAT NUMÉRO SP-46.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1123693006 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'installation des tours d'éclairage sportif au parc Pie-XII, contrat numéro SP-46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1123693006



CA12 13 0059

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEU AU PARC CHOPIN - CONTRAT NUMÉRO 201-131.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1123693005 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu au parc Chopin, contrat numéro 201-131.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1123693005

CA12 13 0060

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'EXERCICE EXTÉRIEURS AU PARC LADAUVERSIÈRE - CONTRAT NUMÉRO 201-132.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1123693007 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieur au parc Ladauversière, contrat numéro 201-132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1123693007

CA12 13 0061

**AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS
- CONTRAT NUMÉRO RM10-0853 - TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.).**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.), pour l'entretien des terrains sportifs, contrat numéro RM10-0853, avec le retrait des clauses 6.3, 6.4, 6.5 et 6.7, pour la période du 19 avril 2012 au 18 avril 2013, au montant total de 69 320,45 \$ incluant l'IPC calculé entre les mois de janvier 2011 et janvier 2012 et pour des travaux non programmés (prévus à la clause 7 du devis technique), selon les besoins et à la demande jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 30 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1125860001

CA12 13 0062

**AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - TONTE DE GAZON - CONTRAT
NUMÉRO RM10-0852 - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC., pour la tonte de gazon, contrat numéro RM10-0852, pour la période du 12 avril 2012 au 11 avril 2013, au montant total de 118 992,90 \$, incluant l'IPC calculé entre les mois de janvier 2011 et janvier 2012 et pour des tontes facultatives ou additionnelles (prévues aux clauses 3.1 à 6 du devis technique), selon les besoins et à la demande jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 5 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1125860002

CA12 13 0063

**AUTORISER UNE DÉPENSE FINALE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET
ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE CENTRE DE SOCCER SAISONNIER (STRUCTURE
GONFLABLE ET SURFACE SYNTHÉTIQUE) AU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO
SP-26 - DESSAU INC.**

ATTENDU que des incidences et des travaux contingents ont nécessité l'élaboration de nouveaux plans par les ingénieurs et les architectes afin de réaliser le projet tout en respectant la réglementation en vigueur;



ATTENDU que ces changements ont occasionné une surveillance additionnelle de l'exécution des travaux.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense finale au montant total de 58 769,47 \$ à la compagnie DESSAU INC. pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour le projet de centre de soccer saisonnier (structure gonflable et surface synthétique) au stade Hébert, contrat numéro SP-26.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1122242003

CA12 13 0064

SOUSSION - FOURNITURE DE POTS DE FLEURS ET VÉGÉTAUX - CONTRAT NUMÉRO RM12-0851 - LES ENTREPRISES AG-MAN.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LES ENTREPRISES AG-MAN, le seul soumissionnaire conforme pour la fourniture de pots de fleurs et végétaux, contrat numéro RM12-0851, au montant total de 12 795,69 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1123322002

CA12 13 0065

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 750 \$ À LA COMMISSION SPORT ET LOISIR DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA PRÉSENTATION DU GALA MÉRITE SPORTIF, ÉDITION 2012.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder une aide financière de 750 \$ à la Commission sport et loisir de l'Est de l'Île de Montréal pour la présentation du Gala du mérite sportif, édition 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1124227002

CA12 13 0066

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2011.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1122248001

CA12 13 0067

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2012.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1122248002

CA12 13 0068

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2012.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1123676001



CA12 13 0069

CONVENTION DE RETRAITE POUR LES CADRES SUPÉRIEURS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD - RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET COTISATION D'EXERCICE À VERSER PAR L'EMPLOYEUR POUR L'ANNÉE 2012.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'accepter le rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 tel que préparé par le Groupe-conseil Aon et d'accepter de verser les déboursés au montant total de 329 800 \$, soit 172 200 \$ pour l'année 2011 et 57 600 \$ pour l'année 2012, à la Fiducie Desjardins et à l'Agence du revenu du Canada.

Cette somme doit être répartie de la façon suivante :

114 900 \$ à la Fiducie Desjardins

114 900 \$ à l'Agence du revenu du Canada

Les coûts découlant de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 seront imputés conformément à l'information financière inscrite au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1122409002

CA12 13 0070

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047), AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR « MIXTE » À MÊME UNE PARTIE D'UN SECTEUR D'EMPLOIS, ET DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR DE DENSITÉ 23-T8 À MÊME UNE PARTIE DU SECTEUR 23-04, POUR LES TERRAINS SITUÉS À L'ANGLE SUD-EST DU BOULEVARD VIAU ET DE LA RUE JARRY (LOTS NUMÉROS 4 795 426, 4 795 427 ET 1 745 609).

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil municipal, il sera présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de créer un nouveau secteur « mixte » à même une partie d'un secteur d'emplois, et de créer un nouveau secteur de densité 23-T8 à même une partie du secteur 23-04, pour les terrains situés à l'angle sud-est du boulevard Viau et de la rue Jarry (lots numéros 4 795 426, 4 795 427 et 1 745 609).

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.01 1123385013

CA12 13 0071

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047), AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR « MIXTE » À MÊME UNE PARTIE D'UN SECTEUR D'EMPLOIS, ET DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR DE DENSITÉ 23-T8 À MÊME UNE PARTIE DU SECTEUR 23-04, POUR LES TERRAINS SITUÉS À L'ANGLE SUD-EST DU BOULEVARD VIAU ET DE LA RUE JARRY (LOTS NUMÉROS 4 795 426, 4 795 427 ET 1 745 609).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de créer un nouveau secteur « mixte » à même une partie d'un secteur d'emplois, et de créer un nouveau secteur de densité 23-T8 à même une partie du secteur 23-04, pour les terrains situés à l'angle sud-est du boulevard Viau et de la rue Jarry (lots numéros 4 795 426, 4 795 427 et 1 745 609).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1123385013

CA12 13 0072

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-307 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS ET LES NORMES D'IMPLANTATION DANS LA ZONE COMMERCE C08-13.

Ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 25 janvier 2012.

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-307 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans la zone Commerce C08-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1113385016



CA12 13 0073

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5265-67, RUE DE LOYOLA - LOT NUMÉRO 1 123 365 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 19 janvier 2012.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment situé aux 5265-67, rue de Loyola, lot numéro 1 123 365 du cadastre du Québec, dans la zone H03-04.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-04, soit réduite à 5,03 mètres pour le mur avant du bâtiment existant;
- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-04, soit réduite à 2,7 mètres pour le mur latéral sud-ouest du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1123385001

CA12 13 0074

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, TENUE LE 29 FÉVRIER 2012, SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-312.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 29 février 2012, sur les modifications au premier projet de règlement numéro 1886-312 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier certaines dispositions applicables aux normes de stationnement des garderies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1123022007

CA12 13 0075

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE ÉMIS - JANVIER 2012.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1123561002

CA12 13 0076

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - JANVIER 2012.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1123385012

CA12 13 0077

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 14, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 mars 2012.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement